

# Affaires

## Reprise du groupe de cliniques Proclif : Clifford, Baker et De Pardieu sur l'affaire

**P**redica, filiale d'assurance de Crédit Agricole Assurances, et Ramsay Health Care, opérateur majeur dans le secteur de l'hospitalisation privée, ont conclu un accord de reprise conjointe du groupe de cliniques privées Proclif, jusqu'alors contrôlé par le fonds Duke Street. Aux termes de cet accord, Ramsay Health Care et Predica détiendront respectivement 57 % et 43 % de Proclif.

De Pardieu Brocas Maffei conseillait Predica avec *Nicolas Favre*, associé, et *Frédéric Keller* pour les aspects corporate, *Alexandre Blestel*, associé, pour les aspects fiscaux, et *Laure Givry*, associée, pour les aspects concurrence.

Clifford Chance assistait, pour sa part, Duke Street avec *Laurent Schoenstein*, associé, assisté de *Simonetta*

*Giordano* et *Alexander Kennedy* en corporate, et avec *Alexandre Lagarrigue*, associé en fiscalité et structure. Enfin, Baker & McKenzie représentait Ramsay Health Care avec *Laurent Barbara*, associé, *David Haccoun*, local partner, et *Stéphanie Delage* pour les aspects corporate, et avec *Thomas Oster*, counsel, pour les aspects concurrence.

### Proskauer et Salans sur la réorganisation du capital de Valade

Valade, l'un des principaux producteurs français de confitures et de compotes, a procédé à une réorganisation de capital. En 2007, Fruiteroïr avait déjà cédé plus de la majorité du capital à l'occasion d'un premier LBO sur Valade. Lors de ce nouveau tour de table, BNP Développement et Crédit Agricole (Idia) ont renforcé leurs participations respectives dans le groupe. La dette d'acquisition mise en place a été arrangée par LCL et Crédit Agricole Centre France, Banque Tarneaud et BNP Paribas, complétant les financements bancaires. Proskauer conseillait le groupe d'actionnaires financiers composé de Crédit Agricole, BNP Paribas Développement et UEO avec *Guillaume Kellner*, associé, *Quentin Fournier*, *Mounir Aït Belkacem* et *Stéphanie Martinier*. Salans représentait les banques avec *Philippe Max*, associé, *Maria Nenova* et *Justin Faye* pour les aspects banque & finance, *Olivier Genevois*, associé, *Emmanuel El Medioni* et *Cécile Szymanski* pour les aspects corporate, et *Matthieu Chernet*, of counsel, pour les aspects fiscaux. Enfin, Ghenassia & Associés assistait le management de Valade avec *Sophie Ghenassia*, associée.

### Taylor Wessing sur la cession de Dictaplus à SECIB

Le groupe Wolters Kluwer a cédé sa filiale Dictaplus, éditeur français de la solution professionnelle de dictée numérique avec reconnaissance vocale, à la société SECIB, SSII intégralement tournée vers le marché de l'informatique pour avocats. Cette transaction, pendant laquelle un certain nombre de logiciels a été racheté par SECIB, permet à cette dernière d'élargir son offre de services. Taylor Wessing assistait Wolters Kluwer avec *Gilles Amsallem*, associé, et *Neal Lachmany*

pour les aspects corporate, et avec *Valérie Aumage* pour les aspects IT. La SCP Yves Serpinet, Bruno Minéo, Fabrice Richey & Alexandre Dieu conseillait SECIB avec *Bruno Minéo*.

### Affaire Phoenix : Schultze & Braun obtient la concentration des actions révocatoires transfrontalières

Avec le dépôt de bilan de la société Phoenix Kapitaldienst GmbH à Francfort en mars 2005, a éclaté l'un des plus importants scandales financiers « à la Madoff » qu'aït connu l'Allemagne. La société, qui était agréée en tant que banque d'investissement, gérait en effet le fonds d'investissement sur les marchés à terme dénommé « *Phoenix Managed Account* », dont elle faisait la promotion. Cependant, les rendements étaient fictifs et obtenus à l'appui de documents comptables falsifiés ; l'argent des souscripteurs n'était en réalité pas investi en bourse mais utilisé notamment pour verser des prétendus bénéfices aux investisseurs. Au total, environ 30 000 investisseurs sont concernés pour un montant d'environ 600 millions d'euros. En France, plus de 2 000 personnes en ont été victimes pour un montant d'environ 4,5 millions d'euros. Faisant suite à l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité en Allemagne, les actions révocatoires dans les différentes juridictions ont été lancées afin de récupérer les bénéfices fictifs, dans le but de reconstituer les actifs de la société avant redistribution aux créanciers. Schultze & Braun, qui représentait l'administrateur judiciaire de Phoenix, Frank Schmitt, avec *Patrick Ehret*, coresponsable du bureau de Strasbourg, a obtenu, le 3 décembre 2009 devant la Cour d'appel de Colmar, la concentration de l'ensemble de celles-ci en se fondant sur le principe de connexité.

### Télex

> **Nouveau rebondissement dans l'affaire du cartel dans le secteur du négoce de produits sidérurgiques.** Dans un arrêt rendu le 19 janvier dernier, la Cour d'appel de Paris a réduit à 73,2 millions d'euros (au lieu de 575,4 millions d'euros) les amendes records infligées par le Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence) le 16 décembre 2008 à 11 entreprises de négoce, dont trois filiales du groupe ArcelorMittal. Le groupe ArcelorMittal était représenté en interne par *Anne van Ysendyck*, *Brigitte Salleron* et *Delphine Feraud-Valendru*, de la direction juridique, et par les cabinets Linklaters (*Anne Wachsmann*, associée, assistée de *Stanislas de Guigné*) et Bredin Prat (*Hugues Calvet* et *Olivier Billard*, associés, assistés de *Yelena Trifonovitch* et *Cécile Ferla*). ArcelorMittal était également conseillé sur les aspects économiques par *David Sévy* chez LECG. Descours et Cabaud était assisté par *Lorraine Donnedieu de Vabres*, associée chez Jeantet ; Clisson Métal par *Annabelle Steculorum* et *Philippe Bazin* d'Emo Hebert Associés ; Kdi SAS par *Denis Redon* et *Bernard Genest* de CMS Bureau Francis Lefebvre ; les établissements Maison-neuve par *Patrick Beucher* ; les établissements Morel par *Yvon Martinet*, associé chez Savin, Martinet Associés, et *Christian Breuil*.